

SOCIOLINGUISTIQUE DU DISCOURS POLITIQUE CONGOLAIS

SOCIOLINGUISTICS OF POLITICAL DISCOURSE IN DEMOCRATIC REPUBLIC OF CONGO

Romain KASORO TUMBWE*

Université de Kinshasa
Mail : romainkasoro14@gmail.com
(+243) 815138923

Résumé

Dans la communication politique, l'usage d'une langue revêt une importance capitale, d'abord comme moyen de communication, puis en tant que stratégie communicative. Dans un pays multilingue, diglosse, en train de se démocratiser, le sujet parlant ou communiquant doit éviter le clivage communicationnel dû à l'usage d'une langue de la minorité dirigeante ou dominante au détriment de la majorité.

Il en résulte la nécessité de promouvoir et d'enseigner les langues de la majorité en les rendant capables d'exprimer la modernité et de parler de la démocratie.

Mots clés : *sociolinguistique, discours politique, diglossie, communication clivée, promotion des langues.*

Recçu le : 30 septembre 2023

Reçu le : 7 décembre 2023

Abstract

In political communication, the use of a language is paramount not only as means of communication but also as a communicative strategy.

In a multilingual and diglossic country in a process of democratization any communicated topic should avoid communicationnal cleavage due to the use of the ruling minority language to the detriment of the majority one.

There is a need for promoting and teaching languages of the majority to enable them to express modernity and deal with democracy.

* Kasoro Tumbwe Romain est Docteur d'Etat en Linguistique (Université Bordeaux III, 1988) et Professeur Emérite à l'Université de Kinshasa, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Département des Lettres et Civilisation Françaises.

Key words : *sociolinguistics, political discourse, diglossia, cleaved communication, languages promotion.*

Received : September 30, 2023

Accepter : December 7, 2023

0. Introduction

Le concept de '*sociolinguistique du discours*' peut paraître une création qui se pique d'originalité, donc recherchée et de trop. Mais en fait, il veut simplement rendre compte de la position et de l'utilisation des langues dans la pratique discursive du domaine politique, dans un pays multilingue et à diglossies enchâssées, en l'occurrence la République Démocratique du Congo. En République Démocratique du Congo, l'homme politique est confronté à un problème de communication avec les populations étant donné qu'il parle une, deux, trois langues connues de lui, alors que son public est multilingue et qu'il doit ainsi communiquer avec des populations hétéroglosses.

Une langue étrangère, le français, apprise par une partie de citoyens seulement, dans le pays et se trouvant au-dessus de la pyramide des langues parlées au Congo, minoritaire, sert d'instrument de communication à l'homme politique à la recherche d'adhésions. Celui-ci est contraint de se servir de cette langue peu connue ou prou des destinataires, ou à recourir à des traducteurs et même au code switching ou alternance codique. Cette situation engendre toute une problématique dont il est question de rendre compte ici.

1. Importance de la problématique de la langue dans le discours politique

Le discours, la langue constituent des moyens d'action, de lutte politique incontournables de telle sorte que l'usage d'une langue ne peut qu'être considéré comme une stratégie du discours. Le destinataire d'un discours doit être en mesure de comprendre la langue dans laquelle est dit ce discours pour que celui-ci produise les effets attendus par le destinataire. D'où, celui-ci est tenu de parler la langue du destinataire, à moins de recourir à un interprète pour que l'intercompréhension puisse être assurée. Parler à un public dans une langue à lui étrangère est inopérant, sans efficacité, et la démarche du locuteur absurde

et relevant de la facétie ou du mépris et de la tyrannie. On ne saurait ainsi que s'attirer l'antipathie de ce public ou plutôt des masses d'auditeurs, alors qu'il s'agit de les impliquer dans l'action collective en tant que forces adjuvantes. Or par sa conduite langagière, l'orateur ou le sujet communiquant tendrait à écarter son public de l'interaction, rompant ainsi le contrat de communication dont parle P. Charaudeau (1983 : 50 et passim), et perdant par là-même la légitimité pour non-respect de ce contrat.

Dans un pays comme la R.D.C., à la fois en voie de développement et de démocratisation, la question de la langue dans le discours politique est capitale, autant que l'économique. On ne peut pas en effet parler de démocratie ainsi que de développement en ignorant le canal de transmission qu'est la langue, la communication linguistique étant la communication par excellence. C'est dans une langue qu'on éduque l'homme ou le citoyen ; c'est par la langue qu'on instruit l'individu. C'est dans une langue ou par le biais d'une langue que l'on fait circuler les idées, qu'on diffuse et explique les programmes et les catéchismes politiques, que l'on fait passer les mots d'ordre, que l'on mobilise les masses pour les lancer dans l'action ou en vue de la réalisation des projets de développement.

C'est pour toutes ces raisons que l'on doit considérer le choix de la langue ou plutôt l'usage d'une langue comme une stratégie de communication.

Cette importance a été perçue par les différents chercheurs qui se sont intéressés à l'analyse du discours politique congolais ou à la sociolinguistique en R.D.C. On ne peut en citer que quelques-uns.

Dès l'origine des recherches en analyse du discours politique en R.D.C., Nyunda ya Rubango (1980 :7) déplore « l'unique langage de l'élite politique (...) [soit] conçu dans une langue étrangère inaccessible à la masse analphabète majoritaire [la contraignant] à une attitude passive ».

L'auteur de cet article dans ses thèses (1983, 1988), a constaté le peu d'importance ou d'intérêt accordé aux discours politiques en langues nationales et a consacré tout un chapitre à cette question dans sa thèse d'Etat en linguistique (1988).

Mayaka ma Kanda (1987 : 248-254) s'est penché sur la question de « L'utilisation du français dans le discours en langues nationales ».

C.Sesep N'sial (2009) a traité de cette problématique dans toute une partie de son ouvrage intitulé *La politique et les langues. De l'Etat indépendant du Congo à la Troisième République*.

2. Les langues dans la communication politique en R.D.C.

Dans l'histoire du discours politique en R.D.C., considérée du point de vue du mouvement des idées, on peut établir deux périodes :

1° Période coloniale, c'est-à-dire avant le 30 juin 1960.

2° Période postcoloniale, c'est-à-dire après le 30 juin 1960.

2.1. Les bases de la sociolinguistique du discours politique congolais : période coloniale

L'administration coloniale, s'étant trouvée devant plusieurs langues en usage dans le vaste espace de l'Etat indépendant du Congo, opta pour la promotion de quelques-unes d'entre elles qui étaient utilisées sur des étendues importantes incluant des espaces où se parlaient une multitude d'autres langues, c'est-à-dire des véhiculaires servant dans la communication entre plusieurs ethnies. Ce furent le kikongo, le kiswahili, le lingala et le tshiluba. Ces parlers servaient ainsi dans la communication interethnique, mais servaient aussi de langues de l'enseignement, de l'administration, de la justice et de l'évangélisation, l'armée ayant recours, du moins après la révolte de Luluabourg, dite aussi révolte des Batetela (1895), au lingala. C'est ainsi que les agents coloniaux eux-mêmes devaient connaître vaille que vaille ces véhiculaires pour travailler dans leur juridiction.

Langue du colonisateur, le français fut imposé et devint ainsi la langue dominante, la langue de la promotion sociale et culturelle, celle qui rapprochait le Nègre du Blanc, faisait les élites indigènes ou "évolués" que le peuple a fini par appeler du surnom moqueur de « mundele-ndombe » (= blanc-noir). Ainsi n'était-il enseigné « que dans les centres urbains et aux indigènes destinés à vivre en contact avec les Européens »*.

Quant aux locuteurs des langues dominées, ils étaient exclus des « sphères du pouvoir » (Calvet, 1974 :60), le français était « l'instrument magique

* « Education et instruction », dans *Encyclopédie française*, Paris, Larousse, (1939), tome XV, 15° 22-11.

[permettant de] percer le mystère du pouvoir des Blancs » (Kasoro Tumbwe, 1989 :54). D'ailleurs, l'enseignement au Congo belge était avant tout pratique, il visait à « empêch [er] les indigènes d'arriver à des postes un peu élevés dans l'administration » (Baumann et Westermann, 1962 : 517).

Cette marginalisation des langues congolaises a persisté même après l'accession du Congo à l'indépendance. Convaincus que la connaissance du français était un facteur de progrès, pénétrés qu'ils étaient par l'idéologie coloniale, les responsables politiques ont même fait du français la langue de l'enseignement dès l'école primaire (Ordonnance n°174 du 17 octobre 1962), alors que, pour les raisons évoquées et invoquées ci-dessus, la grande majorité des Congolais ignoraient cette langue et que cette disposition ajoutait aux difficultés d'apprentissage pour les enfants congolais. Déjà en 1959 (22 mars 1959), lors du Séminaire International d'Ibadan organisé conjointement par le Congrès pour la Liberté de la Culture et l'Université d'Ibadan, Patrice Emery Lumumba avait préconisé, pour favoriser les échanges entre « les Africains d'expression anglaise et ceux d'expression française », de « rendre l'enseignement du français et de l'anglais obligatoire dans toutes les écoles d'Afrique. » (Van Lierde : 1963 : 29). Le héraut et héros de l'indépendance ne remettait pas en cause les langues dominantes coloniales alors qu'il aurait pu préconiser le haussa, le swahili, l'arabe...comme langues et facteurs d'intercompréhension possibles en Afrique.

2.2. Sociolinguistique du discours politique congolais après le 30 juin 1960

L'idéologie linguistique coloniale a, de cette façon, subsisté après le 30 juin 1960 si bien que le français conservait la suprématie sur les autres langues.

Depuis lors, le français reste la langue officielle de la R.D.C. ; il est la langue de culture utilisée dans l'enseignement, l'évangélisation, l'administration, la justice ; la langue des actes et des discours officiels, des discours et des débats politiques, de la presse écrite et audio-visuelle, etc.

Quant aux langues nationales, elles sont utilisées dans l'administration et la procédure judiciaire pour la communication orale, dans l'armée, dans l'évangélisation et le culte religieux, dans les émissions radio-télévisées destinées aux masses, dans les marchés. Il n'existe pratiquement pas de presse écrite en langues véhiculaires, contrairement à l'époque coloniale où des

mensuels en langues véhiculaires pouvaient être lus même dans des villages reculés touchés par la scolarisation.

Langue officielle du pays, le français, langue de l'ancien dominateur, se trouve revêtue d'une vertu presque magique : devenue langue de l'exercice du pouvoir et de la promotion sociale, c'est par elle que le citoyen, l'« intellectuel » accède au pouvoir ; c'est elle qui donne force, et même légitimité à la parole, au discours. Ainsi est-ce de cette langue que l'homme politique, le représentant du peuple électeur, lequel inclut les masses illettrées ignorant le français, use pour s'adresser à celles-ci officiellement, solennellement, ou pour parler en leur nom. En revanche, l'« intellectuel » en quête de pouvoir et d'investiture recourra aux langues nationales ou locales dans une stratégie de « condescendance » (Bourdieu, 1982 : 66 et passim) ou de connivence lors de ce qui s'appelle « meeting populaire » ou encore « rassemblement populaire ».

Le français constitue donc ainsi, jusqu'aujourd'hui, le pont de clivage entre deux composantes de la société congolaise : les masses illettrées ou analphabètes, d'une part, et les « intellectuels », de l'autre. De ce clivage sociolinguistique, il résulte, en fait de communication politique, ce que l'on peut s'autoriser à appeler **communication clivée**, « puisqu'une partie de citoyens peut produire et/ou comprendre les discours en français, langue de la politique au Congo (Kasoro Tumbwe, 1995) ou langue dominante, alors que l'autre, la majorité, ne peut ni s'exprimer ni communiquer dans cette langue et se trouve écartée de la communication politique, et même marginalisée faute de pouvoir s'exprimer dans la langue du « discours autorisé . » (Kasoro Tumbwe, 2006, 2009 : 67) pour paraphraser P. Bourdieu (1982 : 105), qui parle de « langage autorisé ». Effectivement, aux masses sont adressés des discours appartenant à ce qu'on peut appeler « genres mineurs » (causerie morale ou politique, rassemblement ou meeting populaire, leçons politique, meeting de campagne électorale, chansons, etc.) destinés à entraîner l'adhésion à un leader ou à un parti, ou à obtenir le plébiscite. Du reste, certains de ces discours mineurs en langues nationales sont lardés de mots français, quand l'orateur ne recourt pas simplement à un mélange codique (voir Ishamalangenge, 2020) ou à un discours ressemblant à une « traduction-explication » (voir Kasoro Tumbwe, 1996).

Les situations d'allocution, dans la communication politique, ainsi mises en évidence amènent à envisager certaines considérations sur les relations de la

langue avec le pouvoir ou plutôt avec l'exercice du pouvoir dans une société diglossique.

2.2.1. Considérations théoriques

On constate que, dans une société en quête de progrès ou de modernisation, c'est le groupe ou la classe des citoyens instruits qui exerce une influence politique dominante et qui domine. Ce groupe s'arroge dès lors le droit à la parole ou plutôt « impose une division (...) inégale à la parole » (Foresti, 1981 :256). Il en résulte une hégémonie linguistique du groupe dominant dans la prise de parole ; cette hégémonie s'exerçant en faveur d'une langue étrangère jugée supérieure et connue du groupe instruit et dominant, il s'ensuit un clivage linguistique et donc aussi une communication politique clivée (voir supra). A clivage linguistique, clivage communicationnel et partant communication politique clivée, et société également clivée.

En effet, « une communication clivée tend à diviser une communauté linguistique ou socio-politique en plusieurs formations discursives ou idéologiques selon les groupes dominants vs dominés correspondant aux groupes instruits vs non-instruits » (Kasoro Tumbwe (2006)2009 : 69). Le processus de démocratisation concernant tous les citoyens et n'excluant personne, « il n'est plus permis de gouverner la majorité dans une langue connue de la seule minorité, ni de fermer aux masses l'accès aux connaissances nécessaires à leur développement, ni d'exclure, pour cause d'ignorance linguistique, une partie de citoyens de la promotion intellectuelle, sociale et politique, (...) de la participation à l'effort de développement et à la construction de leur bien-être. » (Kasoro Tumbwe, 2009 : 61).

2.2.2. Conséquences des pratiques discursives en R.D.C.

On pourrait s'interroger sur les conséquences, des points de vue linguistique et sociolinguistique, de la pratique discursive décrite ici (aspects relatifs au contact des langues, emprunts, métissage linguistique, interférences linguistiques, créativité lexicale, etc.), mais en s'en tenant au sujet traité dans cette section, on peut soulever deux questions, la première étant de l'ordre discursif, la seconde de l'ordre idéologique :

- 1° Quelle est l'efficacité d'un discours dit dans une langue étrangère au public ?

2° L'usage du français, langue non-autochtone, dans la communication politique, véhiculerait-il une idéologie non-authentique au sens mobutien ? Une idéologie d'extranéité, la langue de communication n'étant pas autochtone ?

La première question trouvera facilement une réponse, déjà formulée plus haut en d'autres termes, du reste : à moins de recourir à la traduction, un discours dans une langue étrangère au public ou mal connue de celui-ci ne saurait atteindre ni sa cible ni ses objectifs. Il doit compter parmi les paroles non-efficaces faute d'avoir su user de la première des stratégies discursives, à savoir la langue de communication. Au lieu d'entraîner l'adhésion des cœurs, il peut provoquer la frustration ou l'irritation chez les auditeurs. En effet, en plus que par elle « on peut s'attirer ou s'aliéner le public (...), les masses des auditeurs » ; « la langue donne ou peut donner le droit à la parole, la légitimité à un orateur » quand celui-ci s'adresse à un auditoire [partageant] la même culture que lui par la langue ou le niveau de langue. » (Kasoro Tumbwe, 2009 : 60).

La deuxième question, qui relève de l'idéologique, surgit à la suite de la première. En réalité, le problème de l'efficacité du discours en langue non-autochtone n'est pas liée au fait que celle-ci véhiculerait une idéologie perpétuant la domination, étrangère à la communauté destinataire et, de ce fait, peu susceptible d'être assimilée par celle-ci.

Langue étrangère liée à la colonisation, c'est-à-dire à la domination, le français véhiculant une culture non-autochtone, et par laquelle s'est opérée l'aliénation du Congolais ou de l'Africain, le français donc, en tant que langue, reste, toutefois, d'abord un instrument de communication et d'expression. Ainsi est-ce par son truchement que le citoyen congolais est instruit, informé, éduqué à la démocratie. C'est par le français que sont diffusées, avec les mots pour les nommer, les idées de développement et de progrès ; les valeurs de liberté, de justice. C'est le français qui, par ses mots empruntés par nos langues, permet la circulation d'idées et de concepts modernes parmi les citoyens moins instruits, et l'enrichissement de nos langues. En tant que langue en soi, le français reste donc un moyen d'expression et de communication. Sans doute peut-il exercer une influence sur la vision du monde qu'il traduit*, mais il ne comporte pas, ne

* Voir les désignations ou la traduction des couleurs, la répartition des saisons, l'expression des relations entre l'homme et la femme ou des relations parentales, etc.

véhicule pas en lui-même, naturellement, d'idéologie au sens althussérien ; il n'est pas certain qu'il ne reproduise ni qu'il impose une idéologie d'ailleurs (Kasoro Tumbwe, 2009 : 68-69). Bien qu'introduit au Congo par la colonisation belge, le français en soi n'est langue de domination, langue colonisatrice que dans les représentations des sujets congolais, sujets dominés. Et ce sont des hommes, de quelque lieu idéologique qu'ils soient, qui l'utilisent pour exprimer et/ou imposer leur idéologie. Il devient alors un instrument idéologique. C'est pourquoi la langue peut continuer de vivre alors que les idéologies qu'elle a servi à exprimer ont changé ou sont mortes. De même aussi le français, langue des négriers a-t-il servi à combattre la traite négrière. Langue coloniale, le français a été utilisé dans le combat contre le colonialisme ou dans la lutte pour l'indépendance, ou même encore par la rébellion de 1964 – 1965 qui était une révolution anti-impérialiste ou anticapitaliste. C'est par le français qu'a été diffusée la doctrine nationaliste mobutienne de l'authenticité, qu'a été menée la lutte pour la libération et la démocratie, contre la dictature du Maréchal Mobutu. Alors que ce dernier, usant d'une langue authentiquement congolaise dans les meetings populaires et divers rassemblements, a pu faire passer les principes et asseoir les bases d'un régime autocratique et antidémocratique.

Conclusion

Le rejet du français par la majorité linguistique congolaise comme langue prépondérante dans la communication politique n'est donc pas tant lié à l'idéologie qu'à la question de l'efficacité et du bon sens.

En effet, dans la communication socio-politique congolaise, le discours du pouvoir, le discours autorisé, le discours légitime est adressé en fait moins à la majorité, qui ne comprend pas la langue du discours, qu'à une minorité, qui la comprend et dont est issue la classe dominante ou plutôt dirigeante.

Pour une communication politique démocratique et efficace, il conviendrait de recourir à la langue du public - en fait la langue légitime – et, pour cela, promouvoir, enrichir les langues de la majorité, c'est-à-dire les rendre capables d'exprimer la modernité, et les enseigner au même titre que les autres langues de culture et de large communication réputées supérieures.

Bibliographie

- BAUMANN, H et WESTERMANN, D., 1962, *Les peuples et les civilisations de l'Afrique, suivi de Les langues et l'éducation*, Paris, Payot.
- BOURDIEU, Pierre, 1982, *Ce que parler veut dire. Economie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard.
- CALVET, Louis-Jean, 1974, *Linguistique et colonialisme. Petite traite de glottophagie*. Paris, Payot.,
- « Education et instruction », in *Encyclopédie française*, Paris, 1939, tome XV, 15° 22 11
- FORESTI, F., « Langue, propagande destinataires dans l'Italie fasciste. Quelques hypothèses », *Beitrag zur Romanischen Philologie*, XX, 2, 1981.
- ISHAMALANGENGE NYIMILONGO, Alain, *Discours électoral dans le contexte de plurilinguisme aménagé lors des élections législatives de la Troisième République*. Thèse de Doctorat en Lettres et Civilisation françaises, Université de Kinshasa, Kinshasa, 2020.
- KASORO TUMBWE, *La rébellion congolaise [zaïroise] de 1964 à 1965, Etude des discours politiques*, thèse de Doctorat d'Etat ès Lettres et Sciences humaines, Université Bordeaux III, 1988, Atelier National de Reproduction des thèses de l'Université de Lille III, 1989.
- KASORO TUMBWE, Romain, 1995, « Le français langue de la politique au Zaïre. Observation du langage politique depuis le début du processus de transition vers la démocratie », in D'ANS André-Marcel (dir.), 1995, *Langage et politique. Les mots de la démocratie dans les pays du Sud de l'espace francophone*. Paris, CIRELFA ACCT.
- KASORO TUMBWE, Romain, « 'Démocratie' et 'démocratisation' : leur langue et leur expression au Zaïre », *African Journal of Politics*, Harare (Zimbabwe), new series, vol.2, décembre 1996, pp.216-231.
- KASORO TUMBWE, Romain, « Les langues africaines et l'expression politique », in *Promotion et développement des langues d'Afrique. Actes de la Première Edition du Festival des langues d'Afrique FESTILA*, Kinshasa, du 12 au 14 juillet, 2006, Kinshasa, Commissariat général au FESTILA, 2009, pp 60-70.
- MAYAKA ma KANDA « L'utilisation de français dans le discours en langues nationales », in KAZADI NTOLE et NYEMBWE NTITA

Tshisalasala (dir), *Utilisation des langues nationales. Actes du Colloque sur l'utilisation des langues nationales dans l'éducation et dans la vie culturelle. Kinshasa, 11-16 mars 1985. Revue du Centre de Linguistique Théorique et Appliquée (CELTA)*, Kinshasa, 1987, pp. 248-254.

- NYUNDA ya RUBANGO, *Les principales tendances du discours politique zaïrois (1960-1965). Cahier du CEDAF*, Bruxelles, n°7 1980.
- SESEP N'SIAL, Camille, 2009, *La politique et les langues. De l'Etat indépendant du Congo à la Troisième République*. Paris, L'Harmattan.
- VAN LIERDE, 1963, *La pensée politique de Patrice Lumumba, Textes et documents*. Paris, Présence africaine.